Mariage avec un homme qui ne prie pas

mais prétend être musulman

Shaykh Muqbil Ibn Hadi Al-Wadi'i

Question : Est-il permis de marier sa fille à un jeune homme qui ne s'accroche pas à l'accomplissement des prières régulières *(As-Salat)* et d'autres choses des questions qui sont les aspects caractéristiques de la religion ?

Réponse : S'il ne prie pas du tout, il est considéré comme un mécréant *(Kafir)*. Le Seigneur dit dans Son Noble Livre :

« Elles ne sont pas licites [en tant qu'épouses] pour eux, et eux non plus ne sont pas licites [en tant qu'époux] pour elles » [Sourate *Al-Mumtahana* :10]

Donc, il n'est permis à personne de donner sa fille en mariage à un homme qui ne prie pas. Car en vérité il est considéré comme un mécréant. Et le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Entre le serviteur (d'Allah) et la mécréance (Al-Kufr) ou le polythéisme (As-Shirk) il y a la prière. Ainsi quiconque l'abandonne (la prière) a certes mécru. »*

Et il a dit dans un autre hadith : *« l'accord sacré entre nous (les musulmans) et eux (les mécréants) est la prière. Ainsi quiconque l'abandonne a certes mécru. »*

Ainsi, il n'est pas permis au musulman, en aucune situation ou circonstance de donner sa fille en mariage à quelqu'un qui ne prie pas. Aussi, il ne doit pas donner sa fille en mariage à quelqu'un qui vend de l'alcool, ou quelqu'un qui est un pécheur transgresseur. Car en effet le messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Chacun d'entre vous est un berger (un gardien) et chacun d'entre vous est responsable de son troupeau (ceux sous sa tutelle). »*

Et si un homme donne sa fille en mariage à un homme juste, qui adhère au Livre et à la Sunna, s'il l'aime (la femme), il l'honorera et la traitera bien et s'il ne l'aime pas, il divorcera d'avec elle sans lui nuire.

Article tiré du site assalafi.com

Source : *Ijabatus-Sa'il ' an Ahim Al-Masa'il*, pp. 592-593, question n°350.

Traducteur : Abu Sumaya Aqil Walker

Traduit en français par les salafis de l’Est